

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE COMMERCE



LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026

Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État.

01 SEPTEMBRE 2027

Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration *via* votre plateforme.



VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour mon commerce ?

Tous les commerces assujettis à la TVA sont concernés, y compris les micro-entrepreneurs !

- **Clients entreprises** : Vous devrez leur envoyer des factures électroniques *via* une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)
- **Clients particuliers** : Vos ventes devront soit être déclarées automatiquement à l'administration *via* votre caisse, soit être saisies manuellement à partir de vos tickets Z

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE COMMERCE

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1

Entre maintenant et juin 2026 au plus tard

Vous doter d'une PA Réception

Votre PA doit s'intégrer dans vos process administratifs

Pour vous simplifier le choix d'une PA parmi la centaine et pour vous inscrire dans l'annuaire, Fid'Ouest vous propose de nous donner Mandat

ÉTAPE 2

Entre mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Vérifiez la conformité du système de caisse et de facturation

Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel pour vérifier que votre système est conforme

Demandez la mise à jour « facturation électronique »

ÉTAPE 3

Entre mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Vous doter d'une PA Emission

La PA Emission devra être compatible avec le système caisse/facturation

A ce jour, les systèmes de caisse et de facturation ainsi que les PA, connaissent toujours d'importants développements informatiques pour les aspects Emission

Si vous avez donné mandat au cabinet, Fid'Ouest vous simplifiera cette étape

ÉTAPE 4

Entre fin mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Formez votre équipe

Prévoyez 1 à 2 heures de formation

Créez un mémo simple pour vos employés et vous-même

Affichez le mode d'emploi près des caisses

ÉTAPE 5

Entre fin mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Testez votre système

Faites des essais avec des factures test

Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance

Préparez une information pour vos clients professionnels



FACTURE ÉLECTRONIQUE



POINTS D'ATTENTION

- **Si un client demande une facture pour son entreprise après avoir payé,** vous devez tout de même l'envoyer de votre plateforme agréée (PA)
- **Client qui demande une facture APRÈS le passage en caisse ?**
Mentionnez « TVA déjà collectée » sur la facture
- **Toutes vos caisses doivent être mises à jour**



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- Automatisation totale
- Transmission des factures par une plateforme
- Suivi en temps réel des factures
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

BESOIN D'AIDE ?

Pour vous faciliter vos nouvelles obligations, Fid'ouest peut vous accompagner pour :

✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité

✓ Définir une nouvelle organisation adaptée

✓ Former votre équipe

✓ S'assurer que tout est prêt à temps

**Des questions, un accompagnement ?
Contactez votre collaborateur Fid'ouest habituel**